

Habilitation électrique- Personnel Electricien

H0/B1/B1V/BR/BC/B2/B2V/BE

Objectifs : Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510

Personnes concernées : Personnel électricien chargé d'assurer les travaux, des dépannages des essais des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse ou haute tension.

Prérequis :

- pas de compétences en électricité nécessaire
- maîtrise de la langue française.

Intervenant : COFAS – Paul SEMANAUD

Méthode et moyens pédagogiques :

- exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- mise en situation pratique et jeux de rôle
- manipulation de dispositions de sécurité, d'EPI et de composants électriques

Durée du stage :

- formation initiale 3 jours en basse tension
- formation recyclage 1.5 jours

Mode de validation :

- certificat de stage
- évaluation de la formation
- délivrance d'un avis appris formation et d'un titre d'habilitation pré-renseigné

Contenu de la formation

Partie théorique

Notions élémentaires d'électricité

Les dangers de l'électricité

Le courant électrique et le corps humain : matériel de protection individuel et collectif

Les zones à risque électrique

Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux

Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510

La consignation : procédure et matériel

Les niveaux d'habilitation

Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques

Consignes et documents écrits

Utilisation des matériels et outillages de sécurité
Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie » d'origine électrique
Ouvrage et installations haute tension
Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation
Evaluation des acquis par un test

Pour le recyclage : partage d'expérience du stagiaire en ouverture

Mise en situation pratique

Evaluation des risques électriques
Mettre en place les protections nécessaires
Travailler ou circuler dans une zone protégée
Travailler en sécurité selon matériel et situations
Remonter les difficultés rencontrées
Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
Rédiger les documents applicables et transmettre les informations
Mettre en œuvre les procédures de consignation
Protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
Assurer la surveillance d'une zone de travail